

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

RÈGLEMENT DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT ACTUEL ÉTABLISANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE CERTAINS COMITÉS

AVIS PUBLIC est donné en vertu des dispositions de l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, nous désirons informer la population que le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord a adopté le Règlement de modification (n° 16) au Règlement actuel, (n° 13), établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités, lors d'une séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024 à 19 h.

Le Règlement de modification n° 16 modifie le Règlement n° 13 établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités.

Donné à Saint-Jérôme
20 novembre 2024

RÉMI TREMBLAY
Secrétaire général

Québec 